



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AOÛT 2023

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 22 août 2023, s'est réuni le 30 août 2023, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault Ph., Guillaume M., Hubert A., Lenaerts P., Menant C., Pecchioli P., Pistoli D., Rivière P., Sigoigne J., Sorescu-Hingue G., Vail A.

Absents excusés et ou représentés :

Monsieur Guillaume Bourdin a donné pouvoir à Mme Agnès Vail,
Monsieur Gérard Olivier a donné pouvoir à M. Thierry Corbin,
Monsieur Vianney Leconte,
Monsieur Olivier POTTS a donné pouvoir à Mme Catherine Boucault,
Madame Ophélie Goudet.

Absents non excusés : Mme Mélanie Gouault, M. Guy Verney.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents non représentés : 4

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Point sur la réserve incendie (travaux, subvention, participation du Parc...)
- Délibération sur le choix de la commission d'appel d'offres pour l'étude de faisabilité de la gendarmerie,
- Mise en œuvre du legs de Mme RALLIER,
- Point sur les subventions accordées,
- Point sur le repas des anciens,
- Création d'un poste de rédacteur au 01/09/2023 et modification annexe Rifseep,
- Questions orales.

1) Approbation du précédent compte-rendu

Le procès-verbal du 05 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents

2) Secrétaires de séance

Madame Catherine Boucault a été désigné comme secrétaire de séance. M. Pistoli nous indique qu'il sera absent en fin de semaine et n'est pas certain de pouvoir signer le procès-verbal.

3) Point sur la réserve incendie (travaux, subvention, participation du Parc...)

Le montant des travaux s'élève à 81 078,13 € TTC, la subvention DETR est de 33 782,83 €, le FCTVA de 13 300,06 €, le reste à charge pour le Parc est de 33 995,24 €. Une visite de sécurité est prévue le 13 septembre avec le SDIS qui validera l'installation. La réserve a été remplie à 60 m3 sur le réseau d'eau potable pour assurer la défense incendie pendant la période estivale, elle récupère les eaux de pluie du manoir et des bâtiments annexes. La réception du chantier n'est pas encore effective avec l'entreprise Pigeon mais sera réalisée avant le 13 septembre. La convention de mise à disposition du terrain est prévue pour 1 an à compter de la réception du chantier pour permettre de valider la garantie, après ce délai le terrain sera rendu au Parc Naturel Régional du Perche.

4) Délibération sur le choix de la commission d'appel d'offres pour l'étude de faisabilité de la gendarmerie

Monsieur le maire propose, suite à la commission d'appel d'offres, de retenir le cabinet Archi-Triad pour l'étude de faisabilité de la gendarmerie à Nocé, pour un montant de 16 848 € HT, correspondant à la tranche ferme (esquisse et avant-projet sommaire), la tranche optionnelle pour un montant de 76 752 € HT, ne pourra être validée qu'après présentation de l'avant-projet sommaire. L'offre de SIKA-Normandie pour 99 000 € HT n'a pas été retenue.

5) Mise en œuvre du legs de Mme RALLIER

Selon les souhaits de Mme Rallier, la distribution des meubles a été faite avec la famille. Un inventaire a été fait et les derniers objets seront remis à Nocé Patrimoine pour vente. Le versement des assurances vie a été fait sur le compte de la trésorerie. Une visite de la maison sera organisée, dès qu'elle sera entièrement vide pour décider de l'avenir du bâtiment. L'estimation du notaire et d'un agent immobilier est fixée entre 82 000 € et 115 000 €.

6) Point sur les subventions accordées

M. le Maire fait le point sur les subventions attribuées (cf tableau). Toutes les réponses ne nous sont pas encore parvenues. Un seul dossier DETR est accepté par commune, pour Perche en Nocé, ce sera la sécurisation du bourg de Nocé.

M. Pistoli fait remarquer que les travaux de sécurisation du bourg de Nocé se faisant sur 2 phases, cela implique que l'année prochaine, la subvention DETR sera à nouveau attribuée sur ce dossier, alors que le projet gendarmerie sera peut-être à lancer. Monsieur le maire précise que ce qui est valable aujourd'hui ne le sera pas forcément demain, mais effectivement il y aura certainement des choix à faire en fin d'année.

Concernant le projet multisports, le dossier a été déposé en décembre et toujours pas de réponse, les délais s'allongent.

La maison des jeunes :

Mme Hingue-Sorescu demande à M. Sigoigne si les problèmes concernant l'association seront résolus, si l'avenir de l'association est bien pérenne avant de lancer le programme d'investissement sur la maison des jeunes.

M. Sigoigne précise qu'il s'agit d'un problème interne à l'association et que ce n'est pas l'endroit pour en discuter.

M. Rivière interpelle avec véhémence M. Sigoigne sur d'éventuelles malversations au sein de l'association. M. Sigoigne précise que ces rumeurs sont infondées.

Monsieur le maire précise que nous ne sommes pas dans un tribunal et indique qu'il a rencontré M. Régnauld de la RNJA (Réseau National des Juniors Associations) et que l'assemblée générale de l'association doit avoir lieu en septembre. Il est également précisé qu'un nouvel accompagnateur souhaite s'engager dans l'association. M. le maire précise que c'est la seule association de jeunes sur le secteur et qu'il est important de la soutenir pour qu'elle perdure.

7) Point sur le repas des anciens

Mme Biffard précise que le repas des aînés aura lieu le 27 octobre à la salle des fêtes de Nocé. Le prix du repas est fixé à 36 € par Le restaurant La forge, soit 1 € d'augmentation par rapport à l'an dernier. Une réunion pour l'organisation est prévue dans les 15 prochains jours.

8) Création d'un poste de rédacteur au 1^{er} septembre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent promu au grade de rédacteur étant sur 3 collectivités, celles-ci doivent délibérer conjointement sur la date d'application. Il propose de fixer la date de création du poste de rédacteur au 1^{er} septembre 2023. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Concernant la modification du Rifseep : il est proposé de créer pour le grade de rédacteur, une catégorie B2 pour l'attribution de l'IFSE et du CIA et de fixer le plafond respectivement à 8 000 € et 2 185 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9) Questions orales

- ⇒ Elections Sénatoriales : M. Segouin, propose une rencontre le 19 septembre à 18h45 pour discuter les grands électeurs de Perche en Nocé. 5 candidats connus à ce jour.
- ⇒ Radars mobiles : Posés par le TE6, il faut revoir l'emplacement sur Dancé et vérifier les réglages. Une présentation sera proposée après analyses des données enregistrées par les radars.
- ⇒ Le retour des séances du conseil municipal dans la salle de la mairie n'est pas envisageable dans l'immédiat avec la reprise des cas de COVID.
- ⇒ Un arrêté Départemental a été pris pour limiter la circulation des +7,5 T pendant la période des travaux sur la route départementale entre Berd'huis et le Theil impactera une partie de Préaux, pendant la période d'ensilage.
- ⇒ Travaux à l'école de Préaux : remplacement des ampoules Led dans toutes les classes ; installation de 3 pompes à chaleur, et réparation de la verrière. Concernant le réfectoire, les travaux seront réalisés courant septembre, il est momentanément déplacé dans la salle de motricité.
- ⇒ Transport scolaire : demande de prise en charge par la commune des frais de transport scolaire. Une étude est à prévoir, puisque la compétence appartient à la CDC. 6 000 € sont déjà consacrés au TAD par le biais du CCAS. Le Pays du Perche réfléchi à la possibilité de prendre en charge la compétence pour les 4 CDC.
- ⇒ PLUI = modifications par enquête publique à compter du 28 août jusqu'au 28 septembre 2023. Selon la loi de mars 2023, proposition d'une cartographie qui précise les endroits où mettre les petites éoliennes (-50m).
- ⇒ M. PISTOLI rappelle les questions transmises pour que les commissions soient réunies :
 - Commerces et artisanat pour faire un point sur les différents commerces et leur avenir. Monsieur le maire lui précise que dans l'immédiat, des rencontres se font régulièrement avec les commerçants et quelques élus.

■ Développement durable pour le projet de la nouvelle gendarmerie : installation de panneaux solaires, récupérateur d'eau...

■ Installation de panneaux d'affichage numérique. M. le maire n'est pas favorable à l'installation d'un panneau d'affichage numérique qui émet une pollution lumineuse.

⇒ Mme Sorescu-Hingue rapporte les doléances d'administrés :

■ Concernant le stationnement des gens du voyage à Préaux. Monsieur le Maire délégué lui répond qu'il a rencontré à de nombreuses reprises les gens du voyage ainsi que la gendarmerie. Des barrières vont être installées pour empêcher l'accès aux camions.

■ Le fleurissement à Préaux. Le choix de vivaces a été fait depuis de nombreuses années pour limiter les arrosages et préserver la ressource.

■ Les travaux d'aménagement du plan d'eau : Les travaux d'empierrement seront réalisés courant octobre.

■ Installations de panneaux d'affichage libre : A commander prochainement.

■ Gravillonnage du chemin de la Basse Passière : L'entretien des chemins se fait en 2 phases : 1^{er} passage avec un enrobé et le 2^{ème} passage avec un monocouche. Ce système permet de maintenir en meilleur état les voiries.

⇒ M. Rivière interroge sur la remise en état du terrain de tennis et sur l'entretien des vestiaires et du terrain de football de Nocé. Monsieur le Maire précise que le terrain de tennis sera rénové lors de travaux du projet de terrain multisports. Concernant les vestiaires et le terrain de football, ils sont mis à disposition au club de football de Berd'huis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI



La secrétaire de séance,

Catherine BOUCAULT



le secrétaire de séance,

Daniel PISTOLI

